

Compte-rendu
De la séance du Conseil d'Administration
Du mercredi 7 décembre 2016
De 8h30 à 10h30

Présences :

Mme GUICQUERO, Principale
M. ESPADA, Principal Adjoint
Mme BOUSSIK, Gestionnaire
Mme CHODKIEWICZ, enseignante
M. CAUL-FUTY, enseignant
Mme BAUMANN, enseignante
Mme CANNICIONI, enseignante
Mme BOUGUEROUA, enseignante
Mme FESSENMEYER, enseignante
Mme GUILLIOT, parent d'élève
M. LARUELLE, parent d'élève
Mme SMADJA, parent d'élève
M. GENTY, parent d'élève
Mme DARRIET, parent d'élève
M. RUBRICE, élève
Mlle DARRIET, élève
Mme BECHU, Fondée de Pouvoirs

Ordre du jour :

1. Vote pour le compte rendu du CA du 13/10/2016
2. Information sur la subvention de fonds sociaux
3. Vote pour la convention TIPI (paiement en ligne)
4. Vote pour le contrat RENTOKIL (traitement contre les nuisibles : rongeurs, blattes en cuisine)
5. Vote pour le contrat de maintenance (logiciel et matériels) TURBO SELF
6. Vote pour le contrat de maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude, ainsi que les CTA (centrale d'air chaud) et VNC (aspirations) avec JP Energies
7. Vote pour la signature de toute commande sur l'exercice budgétaire 2017
8. Vote pour la répartition par trimestre de la demi-pension pour 2017 et information sur les tarifs de demi-pension et commensaux
9. Vote pour le budget du séjour à Chamarande
10. Présentation et vote du budget 2017
11. Questions diverses

La présidence du conseil est assurée par Mme Guicquéro, Principale

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Smadja, parent d'élèves APIE

Le quorum étant atteint la séance débute à 8h35

Mme Guicquéro remercie l'ensemble des participants de s'être rendu disponible pour ce CA.

Mme Guicquéro informe les membres du CA que l'ordre du jour est modifié :

- Le point 7 est modifié, il devient : Vote pour la convention du groupement de commandes avec le lycée Perrin pour les contrôles obligatoires
- Le point 8 est modifié et devient : Vote pour la convention de regroupement de commandes des produits d'entretien
- L'ancien point 7 devient le point 9
- L'ancien point 8 devient le point 10
- L'ancien point 9 devient le point 11
- L'ancien point 10 devient le point 12
- L'ancien point 11 devient le point 13

1. Vote pour le compte-rendu du CA du 13/10/2016

Les membres du CA ont été destinataires du compte rendu du CA du 13 octobre 2016.

Il est demandé de mettre les personnes présentes à ce CA. Cela va être fait.

Approbation du CR du CA du 13 octobre 2016

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

2. Information sur la subvention de fonds sociaux

En mai 2016, il y a eu un complément de subvention de fonds sociaux de 1405€.

La subvention totale pour 2017 s'élève alors à 5945,05€.

Cette subvention aide des familles pour le règlement de la demi-pension et a aidé aussi une famille pour l'achat de fournitures scolaires.

3. **Vote pour la convention TIPI (Paiement en ligne)**

Ce point a été soulevé lors du précédent CA. Les parents élus avaient demandé, avec l'aval de Mme la principale, que ce point soit mis à ce CA pour pouvoir avoir de plus amples informations.

Mmes Boussik et Bechu-Faucher proposent ce moyen de paiement de la demi-pension = télépaiement en réponse à la demande parentale pour un système de prélèvement. Ce télépaiement pourrait être utilisé pour les familles à partir de 50€. Ce nouveau moyen de paiement de la demi-pension facilite les transactions mais aurait un coût pour le collège estimé à environ 1000 €/an.

Utiliser TIPI permettrait à la trésorerie une simplification pour la vérification des règlements de la demi-pension.

Au vu du budget du collège qui est de plus en plus restreint et du coût de cette prestation, les parents élus demandent s'il n'y a pas d'autres types de virement pour payer la cantine.

Il est possible de payer par chèque, espèces et virement.

Contre : 15 Abstention : 1 Pour : 0

Il est demandé de mettre toutes les informations nécessaires pour le paiement de la demi-pension sur les factures pour faciliter le suivi des règlements par la trésorerie.

4. **Vote pour le contrat RENTOKIL (traitement contre les nuisibles : rongeurs, blattes en cuisine)**

Suite aux inondations de juin 2016, les rongeurs se sont dispersés sur différentes communes. A la rentrée, le collège a trouvé des rats dans les bâtiments.

Ce contrat est obligatoire pour le traitement des nuisibles en cuisine, il est possible de l'étendre sur l'ensemble de l'établissement pour les rongeurs. Le contrat proposé établit un document de traçabilité pour répondre aux normes HACCP demandées en cuisine.

Le contrat RENTOKIL proposé s'élève à 535,20€TTC.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

5. **Vote pour le contrat de maintenance (logiciel et matériels) TURBO SELF**

En 2016, le conseil départemental a fait installer dans tous les collèges de l'Essonne Turbo self afin de mieux gérer la gestion des repas et la gestion au niveau de la vie scolaire.

Les parents élus demandent pourquoi les frais de maintenance sont imputés au collège alors que le matériel lui a été imposé ?

Le contrat de maintenance de Turbo self s'élève à 1517,86€TTC

Contre : 0 Abstention : 9 Pour : 7

Les parents élus émettent une réserve car ce contrat de maintenance est imposé financièrement au collège pour assurer le bon fonctionnement du système TurboSelf installé à la demande du conseil départemental (et non pas du collège).

6. **Vote pour le contrat de maintenance des installations de chauffage, de production d'eau chaude, ainsi que les CTA (centrale d'air chaud) et VNC (aspirations) avec JP Energies**

Le conseil départemental a mis en place un regroupement de commandes pour la maintenance des installations de chauffage (33 collèges ont été sollicités, 11 ont répondu positivement).

Le contrat de maintenant avec la société Enerchauf retenue par le conseil départemental s'élève à 10140€TTC/an incluant une visite par mois, les déplacements supplémentaires coûtent entre 96,20€ et 111€HT (en fonction de la qualification du technicien).

Le contrat de maintenance proposé par le collège par la société JP Energie s'élève à 11154€TTC avec une maintenance préventive faite une fois par semaine.

Les professeurs font remarquer qu'il fait très chaud dans les classes. Ce problème a été remonté au conseil départemental par le collège et la société JP Energie. La société propose la mise en place de thermostats qui pourraient moduler le chauffage en fonction de la température permettant notamment de diminuer les coûts de chauffage. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse du conseil départemental depuis 3 ans.

Mme Guicquéro propose aux professeurs qu'ils demandent au technicien du collège d'arrêter ou de diminuer le chauffage classe par classe en attendant qu'une réponse pérenne soit trouvée.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

7. Vote pour la convention du groupement de commandes avec le lycée Perrin pour les contrôles obligatoires

Pour les contrôles obligatoires (gaz, électricité, bilan thermique, ascenseur, portail), le collège s'associe avec le lycée Perrin de Longjumeau.

Les parents élus demandent : quel est le gain pour le collège de s'associer avec le lycée Perrin ?

Exemple pour le contrôle du portail, le coût est de 60€ en participant au regroupement de commandes. Seul, le coût serait de 150€.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

8. Vote pour la convention du regroupement de commandes des produits d'entretien

Cette convention concerne l'achat de produits d'entretien pour le service général et la cuisine.

Pour ces commandes, le collège s'associe avec le lycée Perrin de Longjumeau.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

9. Vote pour la signature de toute commande sur l'exercice budgétaire 2017

Cette autorisation permet au chef d'établissement d'engager les dépenses prévues au budget et de valider toutes les factures du collège.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

10. Vote pour la répartition par trimestre de la demi-pension pour 2017 et information sur les tarifs de demi-pension et commensaux

Pour les élèves, la demi-pension fonctionne 4 jours par semaine.

Pour 2017, il a été réparti 17 jours de demi pension en janvier, 8 jours en février, 18 jours en mars, 7 jours en avril, 15 jours en mai, 17 jours en juin, 4 jours en juillet, 16 jours en septembre, 12 jours en octobre, 15 jours en novembre, 13 jours en décembre soit un total de 142 jours sur l'année.

En moyenne, le coût des repas pour un élève sur 2017 s'élève à $142 \times 3,30\text{€} = 468,60\text{€}$ (3,30€ = tarif médian d'un repas)

Les factures sont établies par trimestre : 43jours facturés en janvier/mars, 43jours facturés en avril/juin et 56 facturés en septembre/décembre soit un total de 142 jours (le vote a porté sur cette répartition annuelle)

Les tarifs commensaux (= tarifs pour les professeurs, le personnel administratif...) sont définis en fonction de l'indice de chaque personne.

- VERT : Indice <297 2.35 € x 300 (repas/an) = 705.00 €
- ROSE : Indice entre 297 et 466 3.38 € x 1 000(repas/an)=3 380.00€
- BLEU : Indice >466 4.65 € x 800 (repas/an) = 3 720.00 €
- ORANGE : Élèves externes 5.80 € x 10 (repas/an) = 58.00 €

- JAUNE : Personne extérieure	7.63 € x 2	(repas/an) = 15.26 €
	TOTAL	= 7 878.26 €

Les recettes pour la demi-pension s'élèvent :

Elèves : 520 X 468.60 € = 243 672.00 €

Commensaux = 7 878.26 €

Soit un total de 251 550.26€

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

11. Vote pour le budget du séjour à Chamarande

La classe de 306 va partir en séjour à Chamarande dans le cadre de l'EPI « Développement durable à l'œuvre ». Le coût de ce séjour s'élève à 2637,60€.

Les familles participent à hauteur de 50€/élève soit 1350€, la subvention ODE s'élève à 1287,60€ (117,60€ de transport, 90€ pour les accompagnateurs et 1080€ de billetterie).

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

12. Présentation et vote du budget 2017

Le budget alloué au collège est moins important pour 2017 car le conseil département diminue le montant de la dotation de fonctionnement (90182€ en 2016 contre 47717€ cette année) mais prend à sa charge les dépenses de gaz et électricité (17000€ en 2016). Le conseil départemental souhaite, dans cette année de transition, vider les fonds de réserve des collèges de la région (le 91 n'est pas le seul dans ce cas).

Les fonds de réserve s'élèvent à 39537 €

Le budget prévisionnel est en déséquilibre :

En dépense : 459632.8€

En recettes : 425364.66€

Le résultat comptable prévisionnel : -34268.14€ et le prélèvement proposé s'élève à 30451.71€ pour le service ALO.

Le collège prendra sur ses fonds de réserve pour assurer l'équilibre en 2017.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Le Conseil d'Administration émet une réserve par rapport à la baisse de la dotation du conseil départemental cette année qui sera compensée par les fonds de réserve de l'établissement. Nous nous inquiétons des sommes qui seront allouées l'année prochaine au collège car le fond de réserve ne pourra plus compenser une si grande baisse des dotations du conseil départemental.

13. Questions diverses

Questions diverses posées par les parents élus :

- Quel est le retour de l'enquête faite auprès des professeurs pour attribuer une salle de classe à chaque classe ?

L'enquête n'a pas encore été faite. Elle se fera prochainement.

- Comment pouvons-nous diminuer le poids des cartables ?

Pour l'instant, les versions numériques des livres ne sont pas au point. Toutes les salles de classe ne sont pas dotées de vidéoprojecteur. Il est noté aussi que quand un professeur donne plusieurs exercices, ils ne peuvent pas être projetés tous en même temps donc difficile de répondre au rythme de chaque enfant.

Les parents demandent s'il est possible que les livres restent en cours et que cette réflexion se poursuive pour trouver une solution viable et durable à ce problème majeur.

- Est-ce que toutes les demandes d'actions sur l'ODE vont pouvoir se réaliser cette année ?

Toutes les actions demandées et votées au CA précédent sont validées. Elles peuvent évoluer et être modifiées jusqu'au mois d'avril 2017.

La subvention PEAC a été accordée.

Le Conseil d'Administration se termine à 10h30.

La Présidente

A circular official stamp in blue ink is partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text "LE CONSEIL D'ADMINISTRATION" around the top edge, "LE PRINCIPAL" in the center, and "N° 091 17 3339" around the bottom edge. The signature is written over the stamp.

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters, positioned below the text "La Secrétaire".